

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. L'inscription ne peut pas être valide sans un dossier complet. Les élèves n'ayant pas rendu le dossier d'inscription complet à la fin du mois de septembre se verra refusé l'accès en cours.
2. Les élèves sont priés d'avoir une tenue et coiffure correctes lors des cours de danse.
 - Classique : uniforme (justaucorps, collant, chaussons) couleur du justaucorps à voir avec le professeur lors de l'inscription + chignon avec filet obligatoire.
 - Eveil, Jazz, Barre à terre : Legging, pantalon stretch, short + débardeur, tee-shirt ou brassière près du corps + cheveux attachés obligatoire + pieds nus (chaussettes interdites).
 - Street : Jogging, short, legging + débardeur, tee-shirt + baskets.
3. Pendant les cours de danse, les parents sont priés d'attendre les élèves dans le hall d'entrée.
4. Toute année/ trimestre/ mois commencé est intégralement dû, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées sauf en cas de blessures, d'accident ou de maladie entraînant l'arrêt de l'activité (sous présentation d'un certificat médical) ou en cas de force majeure. La cotisation annuelle comprend les 10 mois de l'année scolaire : elle prend effet début septembre et se termine fin juin après le spectacle de fin d'année.
5. Vacances scolaires :
 - AUTOMNE : Studio fermé une semaine sur les deux.
 - NOËL : Studio fermé les deux semaines.
 - HIVER : Studio fermé une semaine sur les deux.
 - PRINTEMPS : Studio fermé une semaine sur les deux.

Les dates exactes de fermeture seront affichées au studio dès le mois de septembre.

Pendant les vacances scolaires, il est possible que les cours soient regroupés. Les horaires des cours pourront donc être modifiés. Les horaires exactes seront affichés au studio quelques semaines avant.

Nous sommes fermés pendant les vacances scolaires d'été et certains jours fériés. Ils vous seront également affichés au studio dès le mois de septembre.

6. Le montant des cotisations annuelles prend en compte les périodes de fermeture de l'école de danse.
7. Il est strictement interdit de porter des bijoux pendant les cours de danse ainsi que pendant les spectacles. L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet personnel.
8. L'école n'est pas habilitée à garder les enfants en dehors des heures de cours. Jusqu'à l'heure du début du cours, les parents doivent assurer la surveillance de leurs enfants. Ils s'engagent également à prendre en charge l'élève dès la fin de son cours. L'école décline toute responsabilité en cas d'accident, d'incident ou de dommages dont l'élève pourrait être victime en dehors des heures de cours.
9. Spectacle de fin d'année : Les élèves qui s'engagent à participer au spectacle de fin d'année, se verront demander une participation aux frais de costumes. Ils s'engagent à être présents à tous les cours et aux répétitions supplémentaires qui seront donnés à l'avance. Si l'élève ne respecte pas ces engagements, le professeur se réserve le droit de l'écarter de cet événement.

Je soussigné(e)

Responsable légal de l'élève

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les dispositions.

J'autorise l'Ecole de danse Carla RAÏESS, ou tout prestataire collaborant avec celle-ci, à photographier ou filmer l'élève et à exploiter son image sur tous types de support lors de reportages, spectacles ou autres...

Au besoin, j'autorise l'administration de premiers soins médicaux par l'école de danse, et l'hospitalisation par les services de secours.

Fait à

Le

(Signature précédée de la mention «lu et accepté»)

ÉCOLE DE DANSE

Carla Raïess